

278/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 25 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Édouard TROLES à Hervé TILLY, Rémy LE MEUR à Paul UGUEN

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2024

Objet : Salon de sculpture : Convention avec l'Association Culturelle Conception et Création

Le 9^{ème} Salon de sculpture de Guerlesquin se déroulera du 6 octobre au 30 novembre 2024 sous les Halles.

Une convention versée en annexe entre la commune de Guerlesquin et l'association Culturelle Conception et Création régit les engagements de chacune des parties dans l'organisation et le déroulement de cet événement culturel.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention avec l'association Culturelle Conception et Création.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au déroulement du Salon de sculpture de Guerlesquin avec l'association Culturelle Conception et Création.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire, de séance,

Cyrielle MOY